



Comité de compétition

Saison de compétition 2019-2020

APPEL AUX CANDIDATURES À DES FINS D'ACCUEIL

Climbing Escalade Canada (CEC) lance un appel aux candidatures aux salles d'escalade et aux organisations souhaitant accueillir une compétition au cours de la saison de compétition d'escalade CEC 2019-2020.

Le calendrier a été conçu de manière à assurer une saison de compétition optimale et des cycles d'entraînement les plus mieux pensés possibles pour nos athlètes, à la fois maintenant et en prévision de l'évolution de la compétition d'escalade au Canada et à l'étranger.

Les candidatures doivent être dûment remplies et reçues d'ici le 29 juin 2019 à 23 h 59. Aucune candidature soumise après la date butoir ne sera admissible.

ÉVÉNEMENTS 2019-2020

1) Championnats régionaux

- Régional de Bloc, Élite – les 14 et 15 décembre 2019
- Régional de Bloc, Juvénile– les 25 et 26 janvier 2020
- Régional de Difficulté et vitesse– du 1^{er} au 3 mai 2020

2) Championnats nationaux

- National de bloc, Élite – les 11 et 12 janvier 2020
- National de bloc, Juvénile – du 15 au 17 février 2020
- National de difficulté et vitesse – du 16 au 18 mai 2020 **

**Les événements de difficulté et de vitesse peuvent être tenus dans différents sites; voir plus bas pour de plus amples informations.

CE QUE CEC FOURNIT

- CEC fournira des médailles pour chaque catégorie éligible lors de chaque compétition.
- CEC fournira un délégué technique et un coordinateur de séries lors de chaque compétition. Ces personnes agiront en tant que personnes-ressources auprès des organisateurs et répondront à toutes les questions ayant trait aux Règles et réglementations, et aux exigences relatives aux sanctions, avant le jour de la compétition. Veuillez consulter le *Manuel de l'organisateur de CEC* pour plus de détails sur le rôle du délégué technique.
- CEC fournira les présidents du jury et le ou les juges CEC.
- CEC fournira un système d'inscription et de paiement en ligne.
- CEC fournira un service de résultats en ligne.
- CEC assurera la promotion des compétitions par le biais de son bulletin d'information et de ses médias sociaux.
- CEC fournira un ouvrier en chef, un assistant chef ouvrier et un assistant ouvrier.
- CEC se chargera de la vidéo en direct, y compris d'une commentatrice ou d'un commentateur en direct.
- CEC assumera les frais de transport et d'hébergement de tout le personnel de CEC.
- CEC fournira une bourse pour les événements Élite.
- CEC organisera une séance de formation pour les assureurs et les juges de voies si nécessaire.

CE QUE L'HÔTE FOURNIT

- Tous les bénévoles de l'événement (notamment les juges bénévoles et le personnel de l'événement mentionné dans le *Manuel de l'organisateur*, qui sera disponible le 30 juin 2020)
- Est responsable des commanditaires de l'événement (figurant dans l'*Entente portant sur l'événement*)
- Les ouvriers additionnels (l'ouvrier en chef décide de leur nombre)
- Les assureurs - 2 par voie en premier de cordée et 1 par voie en moulinette
- Un espace pour accueillir et former les bénévoles
- Un organisateur de l'événement, qui assurera la communication avec CEC
- De la nourriture pour les bénévoles

COMMENT SE FAIT LE PARTAGE DES RECETTES?

CEC ne perçoit pas de paiement de la part de la salle hôte. Le contrat définit la division des recettes, selon laquelle votre organisation recevra un paiement issu des inscriptions. Les frais d'inscription pour les événements seront préétablis. Les frais d'inscription pour chaque événement seront les suivants :

- Championnats nationaux de bloc Élite et Juvénile – 185,00 \$
- Championnats régionaux de bloc Élite et Juvénile – 165,00 \$
- Championnats nationaux de difficulté et vitesse :
 - 285,00 \$ pour les deux disciplines
 - 205,00 \$ pour une seule discipline
- Championnats régionaux de difficulté et vitesse :
 - 265,00 \$ pour les deux disciplines

- 195,00 \$ pour une seule discipline

Chaque entité recevra les recettes suivantes pour chaque inscription :

- Championnats nationaux de bloc Élite et Juvénile
 - CEC – 85,00 \$
 - Hôte – 100,00 \$
- Championnats régionaux de bloc Élite et Juvénile
 - CEC – 75,00 \$
 - Hôte – 90,00 \$
- Championnats nationaux de difficulté et vitesse :
 - CEC – 85,00 \$
 - Hôte – 200,00 \$ pour les deux disciplines, 120 \$ pour une seule discipline
- Championnats régionaux de difficulté et vitesse
 - CEC – 75,00 \$
 - Hôte – 190,00 \$ pour les deux disciplines, 120 \$ pour une seule discipline

EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR LES COMPÉTITIONS RÉGIONALES

[Veuillez consulter les règles de l'IFSC 2019 V.1.1. et les amendements CEC de 2019 pour connaître les exigences additionnelles ou plus étendues.](#)

CATÉGORIES PARTICIPANTES :

Juvénile C, Juvénile B, Juvénile A, Junior et Élite

FORMAT POUR LE BLOC :

Les événements de CEC suivent le format de l'IFSC.

Ronde de qualification - 5 minutes de bloc, 5 minutes d'isolation. 5 problèmes

Ronde de demi-finale - 5 minutes de bloc, 5 minutes d'isolation. 4 problèmes

Ronde de finale - Format des coupes du monde, 4 minutes. 4 problèmes

Exigences ayant trait au site pour le bloc :

Compétition régionale de bloc - Juvénile : Longueur minimum du mur d'escalade de 35 mètres linéaires, comprenant des zones de chute indépendantes permettant le passage simultané de 10 athlètes

Compétition régionale de bloc - Élite : Longueur minimum du mur d'escalade de 20 mètres linéaires, comprenant des zones de chute indépendantes permettant le passage simultané de 5 athlètes

FORMAT POUR LA DIFFICULTÉ :

1. Moulinette pour la catégorie Juvénile C et premier de cordée pour les catégories Juvénile B, Juvénile A, Junior et Élite.
2. Deux (2) voies de qualification – FLASH / Une (1) voie en demi-finale – À VUE / Une (1) voie en finale – À VUE

Exigences ayant trait au site pour la difficulté :

1. Doit être en mesure d'accueillir 2 voies de moulinette distinctes et 4 voies de premier de cordée distinctes simultanément.
2. Les murs doivent mesurer au moins 12 mètres de hauteur. Les candidatures des salles dont les murs ne répondent pas à cette exigence de hauteur seront prises en compte, mais la préférence sera donnée à celles qui remplissent ce critère.

EXIGENCES POUR LA VITESSE :

Un mur de vitesse homologué est requis pour les événements de vitesse.

Un nombre suffisant de prises de vitesse standard pour créer une voie de vitesse officielle au niveau de la catégorie Juvénile C est requis.

La capacité d'utiliser un système de chronométrage standard est requise.

****CEC acceptera les candidatures combinées de deux salles proposant d'accueillir les événements de difficulté et de vitesse.**

****Les salles doivent être à proximité l'une de l'autre.**

OFFICIELS :

1. Les compétitions de difficulté doivent avoir un chef assureur approuvé.
2. Un juge de voie indépendant est requis pour chaque aire de voies/bloc.

EXIGENCES MINIMALES REQUISES POUR LES COMPÉTITIONS NATIONALES

[Veuillez consulter les règles de l'IFSC V.1.1. 2019 et les amendements 2019 de CEC pour connaître les exigences additionnelles ou plus étendues.](#)

CATÉGORIES PARTICIPANTES :

Juvénile B, Juvénile A, Junior et Élite

FORMAT POUR LE BLOC :

Les événements de CEC suivent le format de l'IFSC.

Ronde de qualification - 5 minutes de bloc, 5 minutes d'isolation. 5 problèmes

Ronde de demi-finale - 5 minutes de bloc, 5 minutes d'isolation, isolation. 4 problèmes

Ronde de finale - Format des coupes du monde, 4 minutes. 4 problèmes

Exigences ayant trait au site pour le bloc :

Compétition nationale de bloc - Juvénile : Longueur minimum du mur d'escalade de 40 mètres linéaires, comprenant des zones de chute indépendantes permettant le passage simultané de 15 athlètes

Compétition nationale de bloc - Élite : Longueur minimum du mur d'escalade de 30 mètres linéaires, comprenant des zones de chute indépendantes permettant le passage simultané de 10 athlètes

FORMAT POUR LA DIFFICULTÉ :

1. Premier de cordée pour les catégories Juvénile B, Juvénile A, Junior et Élite.
2. Deux (2) voies en qualification – FLASH / Une (1) voie en demi-finale – À VUE / Une (1) voie en finale – À VUE

Exigences ayant trait au site pour la difficulté :

1. Doit être en mesure d'accueillir 2 voies de moulinette distinctes et 6 voies de premier de cordée distinctes simultanément.
2. Les murs doivent mesurer au moins 14 mètres de hauteur. Les candidatures des salles dont les murs ne répondent pas à cette exigence de hauteur seront prises en compte, mais la préférence sera donnée à celles qui remplissent ce critère.

EXIGENCES REQUISES POUR LA VITESSE :

Un mur de vitesse homologué est requis pour les événements de vitesse.

La capacité d'utiliser un système de chronométrage standard est requise.

La préférence sera donnée aux murs d'une hauteur de 15 mètres.

CEC acceptera les candidatures combinées de deux salles proposant d'accueillir les événements de difficulté et de vitesse.

- Les salles doivent être à proximité l'une de l'autre.

OFFICIELS :

1. Les compétitions de difficulté doivent avoir un chef assureur approuvé.
2. Un juge de voie indépendant est requis pour chaque aire de voies/bloc.

RÈGLES ET RÈGLEMENTS :

CEC se conforme aux *Règles et règlements* de l'IFSC, avec des amendements spécifiques à CEC. Assurez-vous de bien comprendre ces amendements avant de poser votre candidature à des fins d'accueil d'une compétition.

Vous pouvez examiner le document d'amendements en ligne à <http://climbingcanada.ca/wp-content/uploads/2019/03/2019-20-CEC-Rule-Amendments.pdf>

TERMES ET CONDITIONS DES SANCTIONS

Les Termes et conditions d'octroi de sanctions comprennent :

- a) Tous les organisateurs soumettront une candidature sujette à l'approbation du Comité de compétition de CEC et du Conseil d'administration de CEC.
- b) Les organisateurs accepteront et signeront le formulaire *Entente portant sur l'événement* (voir ci-joint), qui devra être soumis au plus tard deux semaines après l'attribution de l'événement.

**** Toute demande sera considérée incomplète tant que le formulaire d'entente ne pas signé et l'événement sera réattribué.**

- c) Toute modification apportée à la candidature soumise initialement (par exemple, le format de la compétition) doit être approuvée par l'organisateur, le Comité de compétition de CEC et le Conseil d'administration de CEC.
- d) La compétition doit être conforme au document officiel *Règles et règlements*, à moins que des déviations n'aient été approuvées par écrit par CEC.

Il est important de se rappeler que les exigences en matière de sanctions s'appliquent à toute la durée de la compétition. CEC a le pouvoir de retirer la sanction de toute compétition qui ne respecte pas toutes les conditions figurant ci-dessus.

Lorsque vous êtes certain(e) de pouvoir satisfaire aux exigences de sanction, veuillez envoyer un courriel à cec.vp@climbingcanada.ca accompagné du formulaire de candidature dûment rempli.

CEC - FORMULAIRE DE CANDIDATURE À DES FINS D'ACCUEIL
SAISON DE COMPÉTITION SANCTIONNÉE 2019-2020

Nom du site d'accueil : _____

Adresse : _____

Nom de l'organisateur (personne-ressource) : _____

Numéro de téléphone de la personne-ressource : _____

Adresse courriel de la personne-ressource : _____

Type de compétition souhaitée : Bloc / Difficulté / Vitesse

Veillez indiquer la date ou les dates souhaitées et l'ordre de préférence, le cas échéant (1 étant votre première préférence) :

1) Championnats régionaux

- Régional de Bloc, Élite – les 14 et 15 décembre 2019
 - Région Est
 - Région Ouest
- Régional de Bloc, Juvénile – les 25 et 26 janvier 2020
 - Région Est
 - Région Ouest
- Régional de Difficulté et Vitesse – du 1^{er} au 3 mai 2020
 - Région Est
 - Région Ouest

2) Championnats nationaux

- National de Bloc, Élite – les 11 et 12 janvier 2020
- National de bloc, Juvénile – du 15 au 17 février 2020
- National de Difficulté et Vitesse – du 16 au 18 mai 2020

Avez-vous un mur de vitesse homologué? (O / N)

Quelle est la hauteur de votre mur de vitesse (10 m / 15 m)